

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

1915

N<sup>o</sup> 5031/20

6 b.

A M. E. Vautier

OBJET :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'es tableaux qui sont l'objet de votre

lettre du 21 A

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n<sup>o</sup> 9, contre la remise d'un récépissé. *cy joint*

Veillez agréer, M. *cy joint*, l'assurance de notre considération distinguée.

/ ANNEXE

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

## RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ..... ouvrage ..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 0781/9 en  
date du 7 4 1905 .....

Bruxelles, le

9 février 1905.

J. Van der Auweraert

Fabrique de Cadres pour Tableaux

AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Bruxelles, le 21 Janvier 1905.

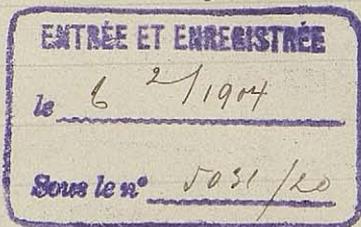
ANCIENNE MAISON P. BOSRET

Ch. XHROUET

SUCCESEUR

192, rue Royale (intérieure)

BRUXELLES



M. les Membres de  
la Commission des Musées Royaux.

J'ai l'honneur de proposer pour  
faire partie du Musée de Peinture  
de Bruxelles les tableaux  
suivants:

La Bruyère Rose par A. de Keyff  
valeur: 3.000 frs

Les Marais de Genck par L. Dubois  
valeur: 3.000 frs

Après, je vous prie, l'expression  
de ma contribution distinguée

Suite Vanthier